



Le GRESEL, groupement volontaire au service de la sécurité électrique



Après la mise en place du Diagnostic électrique obligatoire (DEO) des logements, le GRESEL développe de nouveaux projets : actions pour la sécurité des parties communes, Charte d'engagement des professionnels... Rencontre avec son secrétaire général Laurent Lhardit.

POUVEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER LE GRESEL ?

Le GRESEL, Groupe de Réflexion sur la Sécurité Électrique dans le Logement, a été créé en 2003 à l'initiative de plusieurs fédérations professionnelles de la filière électrique qui souhaitaient réunir les parties impliquées dans la sécurité électrique des logements.

Le GRESEL est composé de deux collèges : le collège Consommateurs, qui regroupe neuf organisations représentatives des consommateurs et des locataires ; le collège Professionnel, qui regroupe des organisations de fabricants de câbles, de fabricants de matériels et de professionnels de l'installation. FEDELEC a d'ailleurs été la première (et longtemps la seule) organisation représentative des électriciens à participer aux travaux du GRESEL. Sont également associés au GRESEL l'association PROMOTELEC, le CONSUEL et la Fondation pour la Sécurité Électrique, FASE. Pour l'ensemble des questions techniques et statistiques, le GRESEL s'appuie sur les travaux de l'ONSE (Observatoire National de la Sécurité Électrique). Des représentants de chaque collège du GRESEL siègent dans ces organisations.

Le GRESEL se veut un espace d'information, de concertation et de propositions. Sans statut juridique particulier, le groupe s'appuie sur la volonté de ses membres de travailler ensemble. Les prises de position et les actions sont décidées entre les participants, sur une base consensuelle, et l'unanimité est requise pour l'ensemble des décisions. Cela fonctionne bien, tout

le monde est en confiance puisqu'aucune décision ou expression extérieure ne peut avoir lieu sans consensus.

QUELLES SONT VOS ACTIONS ?

Les avancées obtenues depuis 10 ans sont importantes, le grand public est beaucoup plus sensible au sujet de la sécurité électrique, et puis les diagnostics électriques obligatoires lors de la vente ou de la location d'un logement se sont avérés des moyens efficaces pour sensibiliser les propriétaires et les amener à mettre leurs installations électriques en sécurité.

Notre objectif reste de faire baisser la proportion d'incendies et d'accidents d'origine électrique. Nous informons constamment les occupants de logements et les acteurs de la sécurité domestique, notamment avec le soutien de l'association PROMOTELEC au travers de documents d'information et de campagnes d'information via la presse. Ensuite, nous avons un dialogue permanent avec les pouvoirs publics. En ce moment, nous travaillons avec la DHUP (Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages) sur des propositions qui visent à renforcer la sécurité électrique de parties communes des immeubles d'habitation et qui seront présentées cette année au Ministère du Logement.

QUELS SONT VOS PROJETS ?

Aujourd'hui, nous avons deux thèmes prioritaires. Le premier concerne la problématique des circuits de mise à

la terre : nous constatons en effet que nombre d'installations électriques ne sont pas reliées à la terre, ce qui pose problème sur le plan de la sécurité, mais aussi pour assurer le bon fonctionnement de certains usages récents ou nouveaux comme le CPL ou les bornes de chargement des véhicules électriques.

Notre autre priorité est l'installation électrique des parties communes. Pour ces locaux, si certaines installations électriques sont réglementées, comme celles des ascenseurs ou des chaufferies, ce n'est pas le cas des installations qui alimentent les prises, l'éclairage ou l'ouverture des portes. Nous souhaitons que les pouvoirs publics instituent un diagnostic électrique obligatoire, permettant d'informer les copropriétés. Cette obligation d'information est une demande des associations de consommateurs soutenue par les professionnels. Le principe serait similaire au DEO des logements mais prendrait la forme d'une visite périodique.

Nous menons également des réflexions sur la sécurité électrique dans le cadre des nouveaux usages de l'énergie : le véhicule électrique et surtout l'autoconsommation, qui devrait se développer de manière exponentielle dans les années à venir.

Enfin, nous sommes en train de finaliser une Charte confiance sécurité, dont l'objectif est de servir tout autant aux électriciens qu'à leurs clients afin de faciliter les échanges et la confiance autour des décisions à prendre sur les travaux de mise en sécurité électrique dans les logements. ■